



Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Paris, le 9 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Emmanuelle Cosse lance un plan de mobilisation pour réconcilier les dynamiques du commerce avec la ville durable

Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, s'est vu remettre aujourd'hui le rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) « Inscrire les dynamiques du commerce dans la ville durable » à l'issue d'une matinée d'échanges « Commerce, Ville et Territoire ». Face au constat partagé des déséquilibres générés par le modèle historique de développement du commerce, la ministre lance un plan de mobilisation pour réconcilier les dynamiques du commerce avec la ville durable.

La prolifération de centres commerciaux de grande ampleur en périphérie des villes, telle qu'elle est pratiquée depuis plusieurs décennies, génère à la fois des déséquilibres urbains, écologiques et économiques.

Pour mettre en œuvre un urbanisme commercial soutenable, respectueux des territoires et de leurs habitants, la ministre a annoncé :

Le lancement d'appels à projets avant l'été pour susciter des démarches exemplaires et innovantes dans le cadre de la réhabilitation de zones commerciales

Un appui technique et financier à hauteur de 100 000 euros sera apporté aux collectivités et à leurs opérateurs souhaitant impulser une nouvelle forme d'urbanisme à leurs zones commerciales. Il s'agira de les accompagner dans la reconfiguration de leurs entrées de ville, vers davantage de mixité fonctionnelle, de prise en compte des enjeux environnementaux et d'accessibilité (notamment par les transports en communs et des espaces publics de qualité)

La création d'observatoires régionaux

Porté par un opérateur national, des observatoires régionaux pourront être créés pour mesurer les enjeux sociaux, économiques, environnementaux, développer des outils de connaissance et apporter une aide à la décision des acteurs locaux, notamment sur l'orientation stratégique de l'aménagement commercial dans les documents d'urbanisme.

L'expérimentation de démarches innovantes, telles que la labellisation ÉcoQuartier, sur des zones commerciales existantes

L'application du label sur des zones commerciales existantes devra permettre d'appréhender le projet d'aménagement commercial comme un quartier de la ville. L'objectif serait de voir comment la mobilisation de la démarche EcoQuartier, et notamment la conception d'une stratégie et d'un plan d'actions autour des 20 engagements de la charte, pourrait permettre d'améliorer les zones commerciales existantes.

La création du réseau « Commerce, Ville et Territoire » réunissant les acteurs de l'aménagement, du commerce et de la ville

Le réseau se réunira en groupes de travail pour co-construire une vision prospective partagée sur :

- l'évolution des modes de consommation et son impact sur les territoires en termes d'urbanisme et d'aménagement – le 24 avril 2017 ;
- la façon dont l'implantation et le traitement de l'aménagement commercial peuvent participer à rendre la ville plus durable (à travers des connexions, une mobilité maîtrisée, de l'énergie renouvelable...) et, ce, à différentes échelles (bâtiment, quartier, ville, territoire) – en septembre 2017 ;
- la gouvernance locale à mettre en place afin de répondre aux attentes des habitants et des consommateurs.

Pour rejoindre le réseau, s'inscrire aux prochains groupes de travail ou proposer des démarches exemplaires : commerce-ville-territoire@developpement-durable.gouv.fr

« Dégradation du cadre de vie, sur-artificialisation des sols, disparition des commerces de proximité, apparition de friches commerciales... : la multiplication à outrance des zones commerciales de grande ampleur n'est plus acceptable. Le lancement de ce plan de mobilisation doit permettre de réconcilier le développement du commerce et la création de villes durables. Cette mobilisation collective est la clé pour réinventer l'urbanisme commercial et recréer du lien entre la ville et le commerce » a déclaré Emmanuelle Cosse.

Chiffres clés

- ✓ + 22% de création de surfaces commerciales en 2016 quand l'INSEE estime à +1,6% la croissance de consommation des ménages
- ✓ plus de 90 % des surfaces créées se situent en périphérie
- ✓ +8 % d'artificialisation des sols entre 2006 et 2012 contre +4,8 % entre 1990 et 2000

Le rapport du CGEDD « Inscire les dynamiques du commerce dans la ville la durable »

Remis à Emmanuelle Cosse par Pierre Narring, coordonnateur, le rapport s'inscrit dans la continuité de la précédente mission IGF-CGEDD portant sur « la revitalisation commerciale des centres-villes ». Co-écrit avec Bruno Farèniaux, Rouchdy Kbaier et Dominique Stevens, leur expertise complémentaire s'appuie notamment sur les pratiques émergentes relevées dans cinq villes françaises (Lille, Bordeaux, Poitiers, Saint-Étienne, Montpellier) et les enseignements tirés des visites dans quatre pays voisins (Allemagne, Espagne, Italie, Belgique). Les préconisations des rapporteurs sont assorties de 12 recommandations opérationnelles.

Retrouvez en ligne :

- La synthèse du rapport du CGEDD « « Inscrire les dynamiques du commerce dans la ville la durable » » ;
- Le rapport complet du CGEDD « « Inscrire les dynamiques du commerce dans la ville la durable » » ;
- Le support de présentation de la matinée « Commerce Ville et Territoire »
- le communiqué de presse.

Contact presse :

Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13

55 rue Saint-Dominique – 75007 PARIS
www.logement.gouv.fr